

NOTICE EXPLICATIVE DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 SEPTEMBRE 2017 A 20H00 A LA MAISON COMMUNALE, 76, CHAUSSEE FREDDY TERWAGNE A AMAY

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du PV de la séance du 14/06/2017

Pas de commentaire

2. Arrêtés de police du Bourgmestre - Pour information

Pas de commentaire

3. Succession – Désignation d'un avocat – Nomination d'un curateur à succession vacante

Notice explicative

Suite à un décès, la Commune a pris en charge les frais dans le cadre d'un dossier "indigent".

Au vu des débours engendrés et des problèmes de salubrité publique liés à son immeuble laissé à l'abandon, le dossier doit être transmis à un avocat dans le cadre de la nomination d'un curateur à succession vacante.

4. Institution scientifique de la ligue belge contre la sclérose en plaque – subside pour 2017

Notice explicative :

Un subside est inscrit à l'article 872/444-01 du Budget ordinaire 2017 – Montant de 62€.

Le rapport d'activités 2016, est transmis pour justification du subside.

5. Maison de la Laïcité d'Amay – Octroi des subsides pour 2017

Notice explicative :

Un crédit de 4.500 € est inscrit à l'article 79090/332-01 du budget ordinaire 2017 au titre de subvention au Comité d'Action Laïque d'Amay.

Le Comité d'Action Laïque a transmis ses bilans et compte 2016 ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière.

Le subside 2017 peut donc lui être alloué.

6. A.S.B.L. Cultur'ama - Désignation des représentants du Conseil Communal – remplacement de M. Bau démissionnaire

Notice explicative :

Monsieur Bau Romain remet sa démission en qualité de membre du Centre Culturel.

Il est proposé de le remplacer par Mme Maria Vagnarelli.

7. Fabrique d'Eglise Saint-Georges à Amay et Notre-Dame à Ombret – Budget 2018 – Approbation

Notice explicative :

Le Budget pour l'exercice 2018 a été arrêté par le conseil de Fabrique de l'église de la paroisse SAINT GEORGES A AMAY ET NOTRE DAME D'OMBRET en séance du 25/07/2017 ;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 26/07/2017 ;

Rem. : Il manque à nouveau le tableau de suivi et de financement des travaux à l'extraordinaire ;

Le chef diocésain a dressé un rapport, en date du 28/07/2017 et parvenu à l'administration communale le 03/08/2017.

Il approuve le budget pour l'exercice 2018 sans aucune remarque.

Le budget pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Conseil de fabrique, porte :

- **En recettes, la somme de 31.561,42€.**
 - **En dépenses, la somme de 31.561,42€**
- Et en clôture en équilibre.**

L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 04/08/2017, est négatif.

Demande d'une intervention communale à hauteur de 9.170,63€.

8. Fabrique d'Eglise Saint Lambert à Jehay – Budget 2018 – Approbation

Notice explicative :

Le Budget pour l'exercice 2018 a été arrêté par le conseil de Fabrique de l'église de la paroisse SAINT LAMBERT A JEHAY en séance du 20/06/2017 ;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 22/06/2017 ;

Le chef diocésain a dressé un rapport, en date du 23/06/2017 et parvenu à l'administration communale le 26/06/2017.

Il approuve le budget pour l'exercice 2018 sans aucune remarque.

Le budget pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Conseil de fabrique, porte :

- **En recettes, la somme de 22.682,99€.**
 - **En dépenses, la somme de 22.682,99€**
- Et en clôture en équilibre.**

L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 04/08/2017, est favorable.

Pas de demande d'une intervention communale.

9. Fabrique d'Eglise Saint Lambert à Jehay – Modification Budgétaire 2017 – Approbation

Notice explicative :

La modification budgétaire pour l'exercice 2017 a été arrêtée par le Conseil de Fabrique de l'église de la paroisse SAINT LAMBERT à Jehay en séance du 22/06/2016;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 22/06/2016.

Le Chef diocésain a dressé un rapport en date du 23/06/2016 et parvenu à la commune le 26/06/2016.

Il approuve la modification budgétaire pour l'exercice 2017 sans aucune remarque.

La modification budgétaire pour l'exercice 2017, telle qu'arrêtée par le conseil de fabrique, porte :

En recettes, la somme de 38.485,27€

En dépenses, la somme de 38.485,27€

Et clôture sur un résultat en équilibre

L'avis du Directeur Financier, en date du 30/08/2016, est favorable

10. Fabrique d'Eglise Saint Joseph au Viamont – Budget 2018 – Approbation

Notice explicative :

Le Budget pour l'exercice 2018 a été arrêté par le conseil de Fabrique de l'église de la paroisse SAINT JOSEPH AU VIAMONT en séance du 21/06/2017 ;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 29/06/2017 ;

Le chef diocésain a dressé un rapport, en date du 29/06/2017 et parvenu à l'administration communale le 03/07/2017.

Il approuve le budget pour l'exercice 2018 sous réserve des modifications suivantes :

- **R18A = 0€ (au lieu de 50€)**
- **R16 = 250 € (au lieu de 200€)**

Le budget pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Conseil de fabrique, porte :

- **En recettes, la somme de 3.906,08€.**
- **En dépenses, la somme de 3.906,08€**

Et en clôture en équilibre.

L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 17/07/2017, est favorable.

Demande d'une intervention communale à hauteur de 2.218€.

11. Fabrique d'Eglise Saint Pierre à Ampsin – Budget 2018 – Approbation

Notice explicative :

Le Budget pour l'exercice 2018 a été arrêté par le conseil de Fabrique de l'église de la paroisse SAINT PIERRE A AMPSIN en séance du 14/06/2017 ;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 19/06/2017 ;

Rem. : les tableaux des prévisions des travaux et de l'évolution du patrimoine dans les 5 prochaines années est à nouveau manquant.

Le chef diocésain a dressé un rapport, en date du 14/06/2017 et parvenu à l'administration communale le 21/06/2017.

Il approuve le budget pour l'exercice 2018 Sans aucune remarque.

Le budget pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Conseil de fabrique, porte :

- **En recettes, la somme de 23.324,11€.**
- **En dépenses, la somme de 23.324,11€**

Et en clôture en équilibre.

L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 17/07/2017, est réservé.

Demande d'une intervention communale à hauteur de 6.778,68€.

12. Eglise Protestante d'Amay – Budget 2018 – Approbation

Notice explicative :

Le Budget pour l'exercice 2018 a été arrêté le Conseil de l'Eglise Protestante en séance du 29/06/2017 ;

Le dossier complet (en ce compris les pièces justificatives requises) est parvenu à l'administration communale le 28/08/2016.

En l'absence du rapport du chef du Synode et non parvenu à l'administration communale.

Le budget pour l'exercice 2018, tel qu'arrêté par le Conseil de fabrique, porte :

- **En recettes, la somme de 3.925,00€.**
- **En dépenses, la somme de 3.925,00€**

Et en clôture en équilibre.

L'avis du Directeur Financier, délivré en date du 30/08/2017, est favorable

13. Désignation d'une fonctionnaire sanctionnatrice supplémentaire – Pour approbation

Notice explicative :

Le Collège provincial nous fait part de la désignation d'une fonctionnaire sanctionnatrice supplémentaire afin d'améliorer le service rendu aux communes dans le cadre des Sanctions Administratives Communales. Cette modification prendra cours dès réception par le Collège provincial de la notification de la délibération du Conseil communal désignant nominativement Madame Julie Tilquin.

14. Renouvellement de la convention pour le placement de points de collecte pour les textiles ménagers avec l'asbl Terre – Pour approbation

Notice explicative :

La convention en cours arrive à échéance le 30 septembre 2017. L'asbl Terre nous propose le renouvellement de celle-ci pour 2 ans (reconductible pour 2 ans sans manifestation d'une volonté contraire dans le chef de l'une des parties).

15. Renouvellement de la convention pour le placement de points de collecte pour les textiles ménagers avec l'asbl Oxfam Solidarité – Pour approbation

Notice explicative :

La convention en cours arrive à échéance le 30 septembre 2017. L'asbl Oxfam Solidarité nous propose le renouvellement de celle-ci pour 2 ans (reconductible pour 2 ans sans manifestation d'une volonté contraire dans le chef de l'une des parties).

16. Budget communal 2017 – Application de l'article L1311-5 du CDLD – Engagement urgent de crédits – Réparation de la balayeuse chez ITM suivant le devis établi – Ratification

Notice explicative :

Considérant que ce véhicule doit être réparé au plus vite, le collège du 27 juin a décidé de procéder à l'engagement urgent de la somme de 10.674 € correspondant au devis transmis par ITM.

17. SPW – Lancement d'un projet-pilote en 2018 portant sur la reprise des canettes usagées – Appel à candidatures – Pour approbation

Notice explicative :

Le collège du 4 juillet 2017 a décidé de souscrire à l'appel à candidatures dans le cadre du projet de reprise des canettes usagées. Cette décision doit être entérinée par le conseil communal pour pouvoir introduire notre candidature.

18. Budget communal 2017 – Application de l'article L1311-5 du CDLD – Engagement urgent de crédits – Petit entretien du car scolaire chez Lens Car suivant le devis établi – Ratification

Notice explicative :

Ne disposant plus de crédit budgétaire et considérant que le petit entretien doit être réalisé en urgence pour éviter une panne et donc l'immobilisation du véhicule, le collège du 29 août et du 12/9 a décidé de procéder à l'engagement urgent de la somme de 1.163,42 € et 1626,35 €, soit 2.789,77 € correspondant au devis transmis par Lens Car.

19. Budget communal 2017 – Application de l'article L1311-5 du CDLD – Engagement urgent de crédits – Réparation de la scie à onglet à métaux de l'atelier de soudure chez Lekeu suivant le devis établi – Ratification

Notice explicative :

Ne disposant pas d'article budgétaire pour couvrir cette dépense et considérant que la scie doit être réparée au plus vite, le collège du 29 août a décidé de procéder à l'engagement urgent de la somme de 1.343,90 € correspondant au devis transmis par les établissements Lekeu.

20. Budget communal 2017 – Application de l'article L1311-5 du CDLD – Engagement urgent de crédits – Ecole des Thiers – Remplacement d'une conduite de gaz – Ratification

Les personnes travaillant pour la société Delbrassine, pour le remplacement du chauffage sol à l'école des Thiers, ont remarqué que dans une des « pièces » du vide ventilé, il y avait une odeur de gaz et ont ensuite constaté la dégradation de la conduite de gaz. Depuis, le gaz est coupé et la chaudière du bâtiment du fond n'est donc plus alimentée.

La conduite a vraisemblablement été détériorée car mal isolée au niveau du passage en terre contre l'écoulement de la pluie et de l'eau s'écoulerait le long de la conduite dans ce passage. De plus, le local semble humide et d'autres parties de la conduite sont également abîmées. Notre assurance n'interviendra pas.

La société Delbrassine peut réaliser le remplacement de la conduite (+/- 17m) juste après les travaux de chauffage pour la somme de 4.728,57€ TVAC (sans la partie génie civile qui sera à notre charge). A noter, qu'il est prévu sur ce devis le placement d'une vanne d'isolement extérieure et donc d'une armoire de protection, cette vanne étant situé dans la cour. Cela a lieu d'être pour des raisons de conformité.

21. BUDGET COMMUNAL 2017 – APPLICATION DE L'ARTICLE 1311-5 du CDLD – ENGAGEMENT URGENT DE CREDITS – Stabilité des piliers latéraux à rue à l'Ecole Terwagne

Notice explicative :

Pour la sécurité publique, le Collège Communal a dû prendre une dépense urgente pour effectuer des travaux de stabilité des piliers latéraux à rue à l'Ecole Terwagne.

En effet, ces piliers menaçaient de tomber et au vu de la rentrée scolaire, la commande de ces travaux devait être faite au plus vite.

22. Musée communal d'archéologie et d'art religieux – Subside pour 2017

Notice explicative

L'ASBL Musée communal d'Amay présente son rapport d'activités et son bilan pour 2016. La situation de trésorerie est de 7.748,82 € au 31/12/2014 pour 6.558,62 € au 01/01/2014. Les recettes s'élèvent à 3.272,31 € et les dépenses à 1.275,92 €. Il est proposé de lui octroyer le subside de fonctionnement inscrit au budget 2015, soit 1.000 €

23. Compte 2016, bilan comptable 2016 et budget 2017 de l'Asbl Cultur'Ama – Centre culturel d'Amay – Application de la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions

Notice explicative

Le Centre culturel, par courrier du 29/6, transmet son dossier justificatif 2016 et sa situation 2017.

Le résultat 2016 accuse un boni de l'exercice de 2.181,46€ et que le bilan comptable est équilibré à 122.918,67 € ;

Le centre bénéficie d'une subvention de 77.400 €.

24. Avis du Directeur financier – Rapport annuel au conseil en vertu de l'article L1124-10, §4 du CDLD.

Notice explicative

L'article L1124-40, § 4 du CDLD prévoit que : *“le Directeur financier fait rapport en toute indépendance au conseil communal au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis. Le rapport contient aussi et notamment :*

- *un état actualisé, rétrospectif et prospectif de la trésorerie;*
 - *une évaluation de l'évolution passée et future des budgets;*
 - *une synthèse des différents avis qu'il a rendus à la demande ou d'initiative;*
 - *l'ensemble des données financières des services communaux en ce compris les services de police, des régies communales, des intercommunales, des sociétés dans lesquelles la commune a une participation d'au moins 15 % et des asbl auxquelles la commune participe et au sein desquelles elle désigne au moins 15 % des membres des organes de gestion.*
- Il peut émettre dans ce rapport toutes les suggestions qu'il estime utile. Il adresse copie de son rapport simultanément au collège et au directeur général”*

25. CPAS – Compte 2016 – Pour approbation

Notice explicative

Par courrier du 28 juillet, le CPAS transmet son compte 2016, tel qu'arrêté par le conseil de l'action sociale du 12 juillet 2017.

Le résultat est le suivant :

TABLEAU DE SYNTHESE

| | <u>Service Ordinaire</u> | <u>Service</u> | <u>TOTAL</u> |
|--|---------------------------------|-----------------------|---------------------|
|--|---------------------------------|-----------------------|---------------------|

| | | Extraordinaire | |
|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Droits constatés | 6.007.381,97 | 6.339,42 | 6.013.721,39 |
| Non-valeurs | 28,22 | 0 | 28,22 |
| Droits constatés net | 6.007.353,75 | 6.339,42 | 6.013.693,17 |
| Engagements | 5.782.200,03 | 9.753,29 | 5.791.953,32 |
| Résultat budgétaire de l'exercice | 225.153,72 | - 3.413,87 | 221.739,85 |
| Droits constatés | 6.007.381,97 | 6.339,42 | 6.013.721,39 |
| Non-valeurs | 28,22 | 0 | 28,22 |
| Droits constatés net | 6.007.353,75 | 6.339,42 | 6.013.693,17 |
| Imputations | 5.778.200,03 | 5.653,14 | 5.783.853,17 |
| Résultat comptable de l'exercice | 229.153,72 | 686,28 | 229.840,00 |
| Engagements | 5.782.200,03 | 9.753,29 | 5.791.953,32 |
| Imputations | 5.778.200,03 | 5.653,14 | 5.783.853,17 |
| Engagements à reporter de l'exercice | 4.000 | 4.100,15 | 8.100,15 |

26. Communication de l'arrêté d'approbation de la Modification Budgétaire 1 pour l'exercice 2017

Notice explicative :

La modification budgétaire n° 1/2017, votée par le conseil communal du 14 juin 2017 a été approuvée par arrêté du 23 août 2017. Pour information.

27. Règlement redevance sur les prestations administratives - renseignements administratifs de nature urbanistique et/ou cadastrale – révision

Notice explicative

Le règlement redevance sur les prestations administratives relatives aux renseignements administratifs de nature urbanistique et/ou cadastrale est modifié suite à l'entrée en vigueur du Code de développement territorial. Ce dernier instaure de nouvelles procédures et engendre des coûts plus importants pour l'administration communale en matière de documents à délivrer et de frais d'envoi.

28. Règlement redevance sur la demande d'autorisation d'activités en application du décret du 11/3/1999 relatif au permis d'environnement - révision

Notice explicative

Le règlement redevance relatif au permis d'environnement adopté en séance du Conseil Communal du 23 octobre 2013 est modifié en y intégrant les permis d'implantation commerciale.

29. Marché de gré à gré pour la location des chasses communales

Notice explicative

Les locataires des chasses communales attendaient depuis plusieurs mois les nouvelles adjudications du DNF pour les années 2017 à 2023.

Suite au retard du DNF pour ces adjudications et au souhait des domaniales de ne plus faire d'adjudications groupées, nous avons demandé au chef de cantonnement de nous faire parvenir une proposition d'avenant pour un an en gré à gré du cahier des charges pour les locations des chasses communales.

Nous avons proposé aux locataires actuels une location en gré à gré pour l'année cynégétique 2017-2018 aux mêmes montants et aux mêmes conditions (sachant que les montants peuvent être indexés chaque année) que la location de 2005.

30. Vente de bois groupée de l'exercice 2018 – principe de la vente

Notice explicative :

Proposition de la Région Wallonne pour la vente au rabais de « bois marchands » au profit de l'administration communale.

HUIS CLOS

Personnel administratif

31. Prolongation des allocations pour fonctions supérieures d'une employée d'administration – Service Population

Notice explicative

Il s'agit de la continuité des décisions prises les années précédentes, l'agent concerné donnant entière satisfaction dans les fonctions supérieures qui lui sont attribuées.

32. Prolongation des allocations pour fonctions supérieures de brigadier – Service Environnement

Notice explicative

Il s'agit de la continuité des décisions prises les années précédentes, l'agent concerné donnant entière satisfaction dans les fonctions supérieures qui lui sont attribuées.

33. Prolongation des allocations pour fonctions supérieures de brigadier – Gestion des auxiliaires professionnelles

Notice explicative

Il s'agit de la continuité des décisions prises les années précédentes, l'agent concerné donnant entière satisfaction dans les fonctions supérieures qui lui sont attribuées.

34. Prolongation des allocations pour fonctions supérieures de brigadier – Service Hall technique

Notice explicative

Il s'agit de la continuité des décisions prises les années précédentes, l'agent concerné donnant entière satisfaction dans les fonctions supérieures qui lui sont attribuées.

35. Prolongation des allocations pour fonctions supérieures d'agent technique en chef

Notice explicative

Il s'agit de la continuité des décisions prises les années précédentes, l'agent concerné donnant entière satisfaction dans les fonctions supérieures qui lui sont attribuées.

36. Mise à la pension à la date du 01^{er} janvier 2018 d'un ouvrier communal

Notice explicative :

Alain Laruelle a été nommé ouvrier qualifié au 01^{er} novembre 2009 (décision du Conseil Communal du 28 octobre 2009).

Il souhaite pouvoir prendre sa retraite au 01/05/2018.

Le Service Fédéral des Pensions confirme que les conditions en vue de l'octroi de la pension du régime des fonctionnaires sont réunies à cette date.

Le Collège propose au Conseil Communal d'accepter la démission de M. Laruelle au 30 avril 2018

Personnel enseignant – Pas de commentaires

37. Ratification de 10 désignations par le Collège Communal.